

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MME EMMANUELLE SCHAFFTER, DEPUTEE (CS-POP ET VERTS), INTITULEE "LYCEE CANTONAL : QUAND UN SEMESTRE D'ECOLE DURE 12 SEMAINES !!" (N° 2914)

En préambule et pour l'année scolaire 2016-2017, le second semestre des élèves en année terminale au sein du Lycée cantonal de Porrentruy a duré 17 semaines, dont 4.5 semaines ont été consacrées aux examens finaux. Les programmes des différentes disciplines enseignées en dernière année tiennent compte du nombre de périodes effectives de cours et en particulier d'un dernier semestre ne comportant effectivement que 12 semaines consacrées à l'enseignement, le reste étant dédié aux examens.

Le Gouvernement répond ainsi aux questions suivantes :

Pour quelles raisons la direction du lycée cantonal fixe-t-elle une remise des certificats à mi-juin, soit deux semaines avant l'école de commerce ou l'école professionnelle par exemple?

L'explication réside dans le fait de la disponibilité d'experts universitaires pour assurer et maintenir un niveau qualitatif de suivi et de surveillance des examens offrant aux gymnasien-ne-s un certificat de valeur.

Depuis la mise en route des accords de Bologne et l'instauration d'examens plus systématiques dans les hautes écoles suisses, la direction du Lycée cantonal, en accord avec la commission gymnasiale de maturité, a dû revoir à partir de 2009 son organisation calendaire des examens finaux de maturité. Il s'agissait de la condition pour poursuivre une étroite collaboration avec des experts universitaires confirmés et ainsi assurer un suivi et une surveillance de qualité des examens finaux de maturité.

En effet, ces experts universitaires, qui ont une charge d'enseignement dans une Haute Ecole universitaire (HEU), sont davantage appelés par leurs employeurs actuels dès la mi-juin pour travailler à des sessions d'examen dans les hautes écoles suisses. Ils sont de ce fait beaucoup moins disponibles pour assurer le suivi des examens de maturité gymnasiale au Lycée cantonal.

Si l'on compare ce qui se fait dans les lycées neuchâtelois par exemple, ce sont des enseignant-e-s d'un autre lycée qui viennent surveiller et suivre les examens de maturité, résolvant ainsi la problématique du manque de disponibilités d'experts universitaires.

La direction du Lycée cantonal fixe au samedi suivant les derniers examens la date de la remise des certificats de maturité gymnasiale. Les dates desdites épreuves sont fixées par le président de la Commission de maturité gymnasiale ainsi que cela ressort de l'article 10 al. 2 de l'ordonnance concernant les examens ordinaires de la maturité gymnasiale dans les lycées de la République et Canton du Jura (RSJU 412.351).

Le Gouvernement jurassien partage-t-il cet avis ?

Le Gouvernement jurassien est d'avis que le recours à des experts universitaires doit être préféré à celui de pairs aux enseignant-e-s du lycée. Leur expertise et leur vision universitaire favorisent un très bon niveau d'examen. De plus, leur présence au sein du lycée durant cette période d'examens permet aux enseignant-e-s d'échanger avec eux pour enrichir leurs cours et leurs connaissances. Ces échanges répondent d'ailleurs parfaitement à l'une des lignes directrices émises par le Gouvernement jurassien dans son programme de législature, à savoir de favoriser le mentorat dans le domaine de l'enseignement et l'échange entre générations.

Quand un semestre est écourté, n'y a-t-il pas un risque de voir l'enseignant être tenu de transmettre une matière et de devoir évaluer le travail des élèves dans la précipitation ?

Ce risque avait été identifié par la direction du Lycée cantonal et a été pris en compte dans la mise en place d'une nouvelle mesure depuis août 2016. Le semestre concerné est le second semestre, notamment pour la troisième et dernière année de formation.

En effet, les conditions de promotion et d'obtention de la maturité au lycée ont été revues pour l'ensemble des élèves ayant débuté leur cursus en août 2016. La note de promotion et la note d'école pour les examens de maturité se calculent sur la base de l'ensemble des notes de l'année scolaire obtenues dans chacune des disciplines. Ainsi, le raccourcissement du dernier semestre avant les examens ne met pas en péril la moyenne des étudiant-e-s et permet à l'enseignant de répartir sur une année complète ses travaux de mesure des compétences.

Par ailleurs, le Gouvernement jurassien, se basant sur les statistiques de l'OFS, observe qu'au niveau suisse et entre les années 2012 et 2013, 24.6% de la population de moins de 20 ans a fait le choix de s'inscrire à la maturité gymnasiale. En 2016, c'est finalement 20.2% de ces jeunes qui ont obtenu leur certificat de maturité gymnasiale, affichant un taux de succès final moyen de 85%.

En comparaison, 22.6% des jeunes Jurassiens s'inscrivent aux cours de maturité gymnasiale; et au total, 21.40% de ces jeunes obtiennent leur certificat. Le taux de succès est en moyenne supérieur à 94%.

Ces chiffres montrent que le taux de succès de la formation gymnasiale jurassienne est supérieur à la moyenne suisse et confirment que les choix opérés par la direction du Lycée cantonal, notamment pour l'organisation des cours et des examens, sont opportuns.

A-t-on déjà réfléchi à une formation sur 4 ans, comme c'est pratiqué dans la plupart des cantons romands ?

Le canton du Jura a fait le choix, à l'instar des cantons de Neuchâtel, de Vaud et de la Berne francophone, de retenir un cursus de formation gymnasiale de trois ans avec une dernière année de scolarité obligatoire de caractère pré-gymnasial.

À la fin des années nonante, lors des discussions qui ont précédé la mise en application de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RS 413.11), les instances politiques ont débattu des diverses possibilités d'organisation de la formation gymnasiale : un cursus de 12 ans avec 3 ou 4 années de lycée ou un cursus de 13 ans avec 4 années de lycée. L'option retenue et encore en vigueur aujourd'hui a été guidée par l'organisation de l'école obligatoire (système 6 – 3) et des contingences d'ordre économique.

S'agissant de la situation dans l'espace BEJUNE, quatre gymnases dispensent sur 3 ans les cours de maturité pour conduire à l'obtention du certificat de maturité, à l'instar du Lycée cantonal de Porrentruy.

Au niveau des experts appelés à surveiller les examens finaux de maturité, la plupart des lycées de l'espace BEJUNE cités dans le tableau ci-dessous font appel tant à des experts universitaires qu'à des enseignant-e-s de gymnase en fonction des disponibilités, sachant qu'ils rencontrent la même problématique qu'au Lycée cantonal de Porrentruy, à savoir des conflits de dates entre les examens universitaires et les examens de maturité.

Les différents tableaux ci-dessous présentent les dates de fins d'examens et de remises de certificats de maturité dans l'espace BEJUNE.

Lycée	Effet	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Lycée cantonal Porrentruy (JU)	Fin examens écrits	31.05.2016	30.05.2017	29.05.2018
Gymnase française Bienne (BE)	Fin examens écrits	27.05.2016	24.05.2017	25.05.2018
Lycée Blaise-Cendrars (NE)	Fin examens écrits	01.06.2016	01.06.2017	06.06.2018
Lycée cantonal Porrentruy (JU)	Fin examens oraux	16.06.2016	14.06.2017	14.06.2018
Gymnase française Bienne (BE)	Fin examens oraux	16.06.2016	15.06.2017	14.06.2018
Lycée Blaise-Cendrars (NE)	Fin examens oraux	13.06.2016	15.06.2017	21.06.2018
Lycée Jean-Piaget (NE)	Fin examens oraux	20.06.2016	19.06.2017	25.06.2018
Lycée Denis de Rougement (NE)	Fin examens oraux	16.06.2016	15.06.2017	21.06.2018
Lycée cantonal Porrentruy (JU)	Date remise des certificats	18.06.2016	17.06.2017	16.06.2018
Gymnase française Bienne (BE)	Date remise des certificats	17.06.2016	16.06.2017	15.06.2018
Lycée Blaise-Cendrars (NE)	Date remise des certificats	29.06.2016	28.06.2017	04.07.2018
Lycée Jean-Piaget (NE)	Date remise des certificats	30.06.2016	29.06.2017	05.07.2018
Lycée Denis de Rougement (NE)	Date remise des certificats	30.06.2016	29.06.2017	05.07.2018

Delémont, le 12 septembre 2017

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancelière d'Etat

Gladys Winkler Docourt